

Pacte Mondial / Global Compact
Communication on Progress (C. O. P.)

Octobre 2016 – Octobre 2017

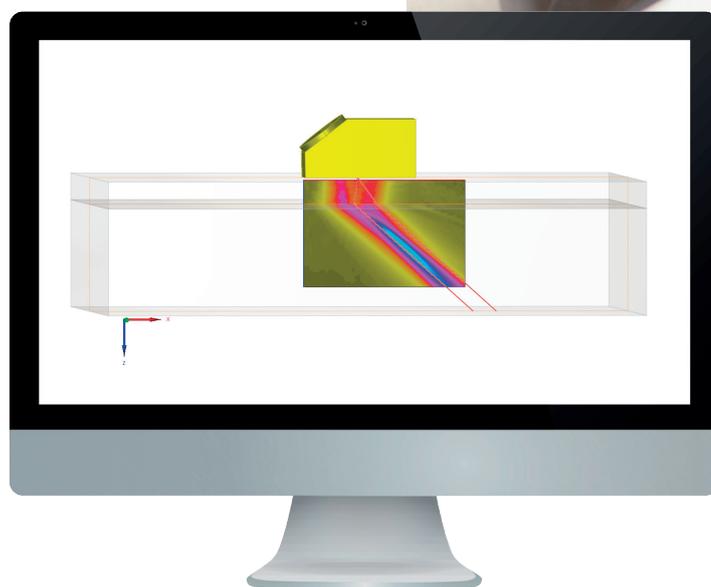
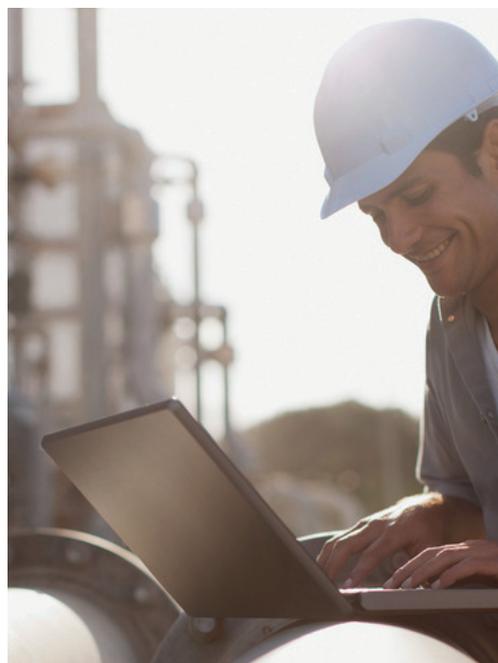


Table des matières

Déclaration de soutien continu.....	3
Droits de l'homme.....	5
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;	
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.	
Droits du travail.....	7
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;	
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et	
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	
Environnement.....	10
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;	
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et	
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	
Lutte anti-corruption.....	13
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	
Les objectifs de 2017.....	14

Déclaration de soutien continu



« Chaque jour réinventer les méthodes, rompre avec les habitudes, casser les barrières psychologique, chaque jour innover, c'est le devoir des petites entreprises si elles veulent survivre.

La personne est au cœur du processus de renouvellement des idées. La personne dans son environnement, avec ses peurs, ses ambitions, ses espérances et surtout sa motivation. L'envie de se dépasser, de donner demeure forte si elle est accompagnée d'une vision globale dans laquelle le sens est compris et partagé.

Penser global et agir local, adopter la responsabilité, promouvoir les principes du Global Compact sont des vecteurs forts de motivation, de partage, incitant à l'esprit d'équipe, à l'ouverture d'esprit, à l'acceptation de la différence. EXTENDE demeure mobilisé, volontaire et motivé dans ces actions. EXTENDE, c'est-à-dire chaque personne de l'équipe, chaque processus, chaque projet.

Nous sommes conscients des enjeux et heureux, à notre mesure, de contribuer au Global Compact. »

Philippe Dubois
Président
Directeur Général

EXTENDE S.A.
Capital de 100 000 €
Le Bergson, 15 Rue Emile Baudot
91300 MASSY - France
Fax. +33 (0)9 72 13 42 68
Siren 518 807 425



Un engagement continu pour toute l'équipe



Les 10 principes

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ref: ENDE17D069 Rev 00

EXTENDE SA | Le Bergson, 15 Avenue Emile Baudot, 91300 MASSY | SA au capital de 100 000 € | Fax +33 (0)9 72 13 42 68 | Siren 518 807 425

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

B. Fernandez

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Akalai

Handwritten signature

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.



EXTENDE, entreprise soumise au droit Français ; a l'obligation de respecter l'ensemble des articles de la Loi. Nous poursuivons notre engagement à respecter l'ensemble des articles de la **déclaration des droits de l'Homme et du citoyen** inscrite dans le préambule de la constitution Française du 4 octobre 1958. En outre, nous maintenons également nos actions sur ce domaines telles que :

Actions :

L'essentiel de ce thème étant couvert par le droit Français, nos actions liées aux deux principes de ce thème se concentrent essentiellement sur des actions de communication :

Communication interne d'une part (pour sensibiliser l'ensemble de l'équipe et harmoniser les valeurs). Pour cela 5 supports et actions peuvent être identifiés.

- **Le Manuel Qualité d'EXTENDE**, mis en place en décembre 2011, lors de la mise en place de notre système de Management Qualité (ISO9001) et suite à une réunion d'équipe permettant de déterminer les valeurs emblématiques de la société: priorité client, écoute active, rigueur, humilité technique et confidentialité. Elles traduisent notre position de respect vis à vis de nos divers interlocuteurs (au sein de l'équipe mais aussi face à nos clients, collaborateurs et partenaires).
- **La Charte Ethique d'EXTENDE**, mise en place en 2013 suite à la mise en place de notre système de Management Environnemental (ISO14001) et rédigée elle aussi par l'ensemble des salariés. Elle définit les valeurs de l'équipe : ouverture, dynamisme, professionnalisme, échanges,

Droits de l'homme

durabilité et responsabilité. Cette Charte est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.extende.com/ethique>.

- **La présentation annuelle de sensibilisation**, orale et appuyée par un PowerPoint. Elle est prévue comme chaque année en Novembre ou Décembre. L'objectif est de communiquer avec l'équipe sur les progrès réalisés dans le cadre du Pacte Mondial mais aussi de laisser chacun s'exprimer sur le fonctionnement du système et proposer de nouvelles initiatives.
- **La collecte de bouchons de bouteilles** en plastique, initiative salariale issue d'une réunion annuelle et mise en place l'année dernière (2016). Les bouchons sont collectés au profit de l'association «Bouchons de l'espoir» dont l'objectif principal est de rapprocher les personnes handicapées des clubs de sportifs valides afin de favoriser leur insertion.
- **Enfin, la boîte à suggestions**, installée au début de notre engagement dans le Pacte Mondial, est toujours en place dans nos locaux, pour garantir la liberté d'expression de chacun. Elle peut aussi être utilisée par les visiteurs externes à l'entreprise.

Communication externe d'autre part (pour sensibiliser nos interlocuteurs).

- **Auprès de nos clients**, prospects et partenaires, via nos trois canaux de communications : notre newsletter, notre blog, et notre page LinkedIn. Chaque année nous réaffirmons sur ces supports notre engagement au Pacte Mondial.
- **Auprès de nos distributeurs**, puisque nous leur envoyons un rapport de nos activités tous les ans qui récapitule l'ensemble de nos ventes, l'évolution du nombre de nos formations, ainsi que nos efforts concernant les actions de Marketing. Ce document permet aussi de promouvoir les valeurs du Pacte Mondial auprès d'eux dans un paragraphe dédié à la Responsabilité Sociétale. Nous espérons ainsi les encourager à y adhérer également.

Ainsi que quelques actions de prévention

- **Concernant la confidentialité des données** : notre système de stockage de données a été réorganisé il y a trois ans et est toujours en place.
- **Concernant l'indépendance de notre entreprise** : Cette dernière est toujours assurée puisque nous ne dépendons pas d'une plus grande entité et que notre petite taille industrielle (12 salariés) nous permet d'être réactifs et maîtres de nos choix politiques, neutres et indépendants.



Les mesures:



La mission d'EXTENDE est d'apporter les bénéfices de la simulation et des méthodologies de Contrôles Non Destructifs à la communauté CND mondiale pour un partage libre et équitable du savoir.

Ouverture

Priorité client

Dynamisme

Ecoute

Professionalisme

Rigueur

Echanges

Humilité technique

Durabilité

Confidentialité

Responsabilité



	d'Octobre à Octobre			
	2014	2015	2016	2017
Réunions	4	5	6	8
Visites	2	1	0	0
Rapports envoyés	1	2	1	1
Rapports reçus	10	16	10	8

Cette année, le nombre de rapports reçus a baissé mais il a été remplacé par des WebEx en ligne. Les échanges sont donc plus forts. Ces WebEx sont comptabilisé dans les nombres de «Réunions».

Droits du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.



Comme précisé dans le paragraphe précédent, EXTENDE est soumis au respect de législation française garantissant le respect des droits du travail.

EXTENDE est soumis à la législation établie par la convention collective SYNTEC. L'exercice du droit syndical y est reconnu et s'effectue conformément aux dispositions légales en vigueur mentionnées dans l'article 3 de cette convention : « Droit syndical et liberté d'opinion ».

Outre le respect de la loi, nous tentons de nous ériger en exemple vis-à-vis de tous nos partenaires et de privilégier les partenariats avec des entreprises respectant elles aussi ces valeurs. Pour cela, neuf actions peuvent être citées :

Actions :

Les actions mises en place il y a quatre ans lors de la signature du Pacte Mondial ont été maintenues.

Conformément à la loi

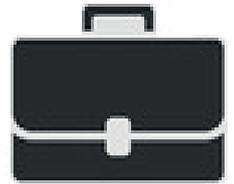
- **Les notes informatives obligatoires** sont affichées, mentionnant les articles légaux de référence, et informant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la lutte contre le

Droits du travail

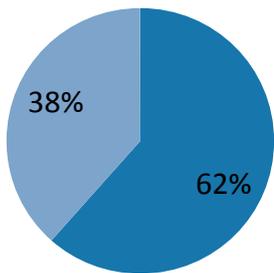
harcèlement moral et sexuel et la lutte contre les discriminations.

- **La protection des mineurs** (âgés de moins de 18 ans) dont la loi française assure une protection est strictement respectée par EXTENDE. Nous certifions n'avoir jamais embauché de salariés mineurs.
- **La discrimination** quel que soit le critère (sexe, race, couleur, langue, religion, appartenance à une minorité nationale, ...), est aussi proscrite par l'article n° 14 de la Convention européenne des droits de l'homme qu'EXTENDE respecte.
- **La promotion de la diversité et de l'égalité des chances** est aussi un aspect qu'EXTENDE certifie s'engager à respecter.
- **L'élection d'un délégué syndical** : Organisée le 13 janvier 2014, cette action a été encouragée il y a quatre ans mais personne n'a souhaité se porter candidat lors de l'élection. Un PV de carence avait alors été rédigé car personne ne s'est porté volontaire. Légalement, une fois tous les 4 ans, l'employeur se doit d'organiser ces élections, ce que nous prévoyons de refaire en 2018.
- **Les visites de la médecine du Travail** se poursuivent, et depuis 2015, les jours de carence maladie ont été supprimés.
- **Les primes vacances** sont attribuées depuis deux ans à tous les employés conformément à notre convention collective.
- **Les entretiens individuels et professionnels** sont organisés tous les ans (les entretiens professionnels sont légalement obligatoires tous les 2 ans seulement). Ils sont préparés en amont, afin de garantir un maximum d'objectivité. Une formation en management et aux entretiens a été effectuée l'année dernière par les directeurs d'EXTENDE pour mener à bien l'ensemble de ces meetings.
- **Les indemnités liées au transport**, sont en place pour les salariés.
 - D'une part, conformément au code du travail, 50% du coût du transport (en transport public) de nos salariés est pris en charge.
 - Depuis l'année dernière, nous avons ajouté à cela une indemnité kilométrique versée aux salariés se rendant au travail à vélo, indépendamment de toute obligation légale.

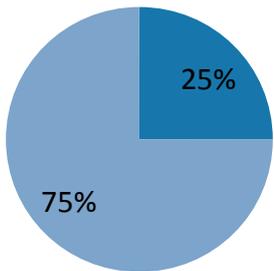




Les mesures:



■ Hommes
■ Femmes



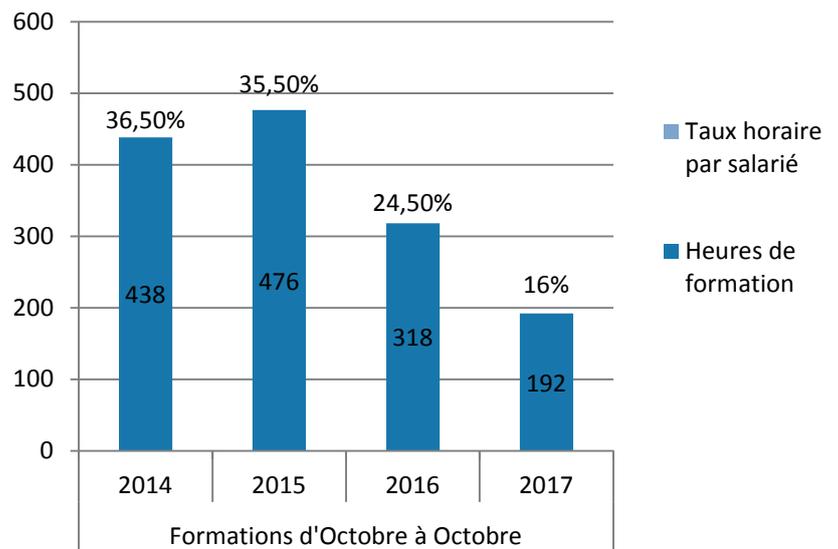
■ Docteurs
■ Autres



CDI
100%



	d'Octobre à Octobre		
	2015	2016	2017
Formations certifiantes	2	3	0



Plaintes : 0
Contentieux : 0
Incidents sécurité : 0



L'indicateur «budget alloué au bien-être» est un ratio: budget total des achats d'équipement / budget total.

	2014	2015	2016	2017
Budget alloué au "Bien-Être"	52%	59%	68%	34%

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



L'activité d'EXTENDE est une activité écologique en soi puisqu'il s'agit de simulation de Contrôles Non Destructifs, permettant donc de réduire la production de maquettes/prototypes. Nous avons maintenu les actions initiées il y a quatre ans sur ce thème.

Actions :

EXTENDE est certifié ISO14001 depuis Octobre, 2013, ce qui atteste de notre Système de Management Environnemental (SME). Nous veillons quotidiennement à respecter et préserver l'environnement et les structures qui nous entourent et évaluons chaque année notre impact sur la planète. Par ailleurs, nous avons renouvelé nos certifications ISO14001 (et ISO 9001) en début d'année 2017 pour passer à la version 2015. Ces certifications sont à réviser tous les trois ans.

Principe de précaution

- **Un diagnostic de nos impacts environnementaux** a été réalisé en 2013 avec l'aide du cabinet DEXTRAL afin d'obtenir la certification ISO 14001. Depuis deux ans, notre bureau de Grenoble s'est aussi mis à jour sur les mesures environnementales.

Environnement

- **Par ailleurs, le principe de précaution est très répandu dans l'industrie nucléaire** (industrie dont est issue la moitié des salariés de notre entreprise, dont le PDG d'EXTENDE, M. Philippe Dubois). Il est donc intrinsèquement lié à notre activité.
- **Une revue annuelle des indicateurs environnementaux** (définis dans notre processus ISO14001) est organisée au cours des revues de direction. Celle-ci nous permet de nous questionner sur de nouvelles décisions à prendre et de planifier les contrôles réguliers de nos installations (climatisation, chauffage).

Actions d'urgence

- **Des extincteurs ont été placés dans nos locaux.** Comme chaque année, ces derniers ont fait l'objet d'une vérification. **Les numéros d'urgence sont toujours affichés** (pompiers, SAMU, police) dans l'entrée de nos locaux.

Consommation en Eau

- **Nous incitons simplement nos collaborateurs à conserver une attitude responsable** vis-à-vis du gaspillage de l'eau via notre charte des bonnes pratiques car nos locaux actuels ne nous permettent pas d'influer sur notre consommation en eau et d'en mesurer les impacts.

Gestion des déchets

- **Nous recyclons nos déchets** en réalisant un tri et en les vidant dans des bennes spécifiques.
- Les piles, les cartouches d'encre et les ampoules, sont séparées des DEEE, et tracées via un Registre de Suivi de Déchets (RSD) conformément à la loi en vigueur. L'année dernière, les trois personnes basées à Grenoble se sont elles aussi lancées dans le recyclage officiel de leurs déchets au sein de leurs locaux.
- Nous recyclons également les capsules à café Nespresso.

Gaz polluants,

Produits chimiques et autres substances dangereuses

- **EXTENDE ne produit pas de gaz polluants via son activité**, et ne fabrique, ne vend, ni n'utilise aucune substance chimique. Aucune mesure particulière n'a été mise en place à ce sujet, mis à part l'incitation à aérer les pièces de notre établissement.

Biodiversité

- **EXTENDE atteste de la non-production d'OGM**, ainsi que de la non-libération d'OGM.

Ressources naturelles, consommation d'énergie et changement climatique

- **Nous poursuivons la compensation de 50% du montant de notre impact environnemental** lié à nos déplacements (taxe carbone) avec un projet de reforestation en chine. Nous compensons

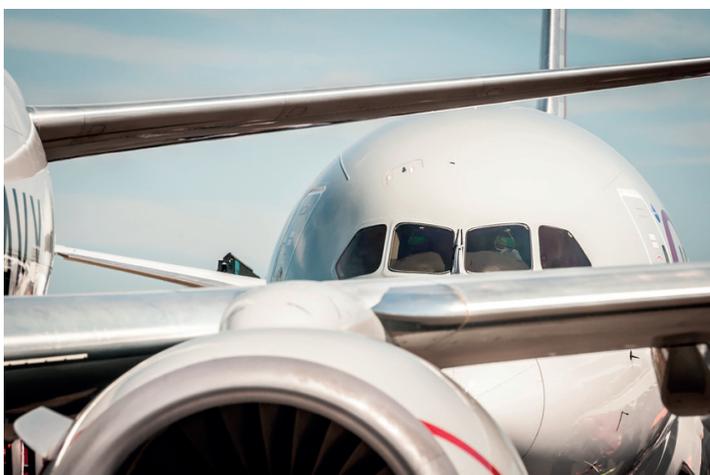
Environnement

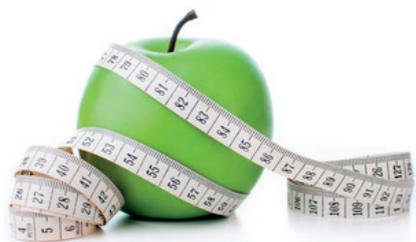
auprès de Geres .

- **Notre bureau à Grenoble en 2015 en tant que partenaire du PDIE Bouchayer-Viallet** (Plan de Déplacement Inter-Entreprises), avec pour objectif de fédérer les différents acteurs économiques pour améliorer les solutions de transport en commun.
- **Nous poursuivons également nos bonnes pratiques** avec un ensemble de conseils mis en avant dans notre charte des bonnes pratiques. Par exemple, en termes de consommation électrique, nous effectuons un contrôle de la température via des thermomètres installés dans plusieurs pièces nous permettant d'avoir un usage raisonnable et responsable des climatisations et chauffages.
- A ce jour, encore aucune machine informatique n'a été mise au rebut depuis la création d'EXTENDE.

Technologies écologiques

- **Nous évitons autant que faire se peut les impressions.** Nous continuons à envoyer à nos clients les rapports sous forme dématérialisée. Les tutoriels pédagogiques sont également transmis par informatique. Seuls les cahiers d'exercices de formation sont imprimés. Nous incitons nos collaborateurs à utiliser de préférence les versions informatiques des documents, afin de limiter le nombre d'impressions et nos mails contiennent une phrase de sensibilisation pour réduire les impressions.
- **Le produit que nous distribuons est lui aussi une technologie écologique** puisqu'il favorise la simulation d'inspections, en réduisant le nombre de maquettes à réaliser avant une inspection et nous promotionnons la simulation auprès des nouvelles générations d'inspecteurs.
- **Enfin, nous poursuivons la veille réglementaire régulière et nous valorisons les fournisseurs respectant les normes environnementales.**
- Comme mentionné plus haut, cette année, et conformément à la loi en vigueur, **une indemnité kilométrique vélo (IKV) est versée** pour les salariés qui pédalent entre leur domicile et leur lieu de travail, que ce soit à vélo ou à vélo à assistance électrique.





Les mesures:



Audit externe de l'organisme de certification Lloyd's Register les 22 et 23 Décembre 2016 pour le renouvellement de l'ISO 14001 et le passage à la version 2015.

Obtention de la certification sans non-conformité.

Corrections à apporter: 3

Pistes de progrès: 4



19,33 tonnes équivalent de CO2 compensées d'Octobre 2016 à Octobre 2017.



	Impact positif grâce à CIVA
2012	1 514 002 €
2013	1 406 852 €
2014	1 791 564 €
2015	1 896 578 €
2016	1 802 224 €

Visite de contrôle

- **Des extincteurs : 06/03/2017**
- **De la climatisation : 09/06/2017**
- **Des installations électriques : 20/12/2016**
- **Communication fournisseurs prévue en fin d'année.**
- **Réunion de sensibilisation annuelle prévue en fin d'année.**

Lutte anti-corrupcion



La lutte anti-corrupcion reste essentielle dans notre engagement au sein du Pacte Mondial. Afin d'empêcher toute corrupcion, nous avons mis en place un système de management de la qualité renouvelé en début d'année.

Actions :

Depuis Décembre 2011, EXTENDE est certifiée ISO9001. Depuis le début de l'année 2017, nous sommes certifiés ISO9001: version 2015, ce qui signifie que nous avons renouvelé avec succès notre certification. Cette dernière atteste du respect des processus mis en place pour garantir la qualité dans notre entreprise. Les quatre commerciaux en charge suivent les processus décrits pour la vente, la prospection et les achats.

C'est essentiellement au sein de notre processus de vente que les risques se situent dans notre structure mais aussi partiellement au sein de notre processus achat. Un système de relecture et de validation des prix avant chaque envoi de proposition commerciale garantit le non-favoritisme en échange de bénéfices personnels. Il est toujours en vigueur dans notre fonctionnement.

Nous avons aussi intégré au livret d'accueil un paragraphe de sensibilisation pour tous les nouveaux embauchés.

Enfin, la direction poursuit une politique de communication intense, facilitant les contacts entre la direction et le personnel.



Mesures :



Audit externe de l'organisme de certification Lloyd's Register pour l'ISO 9001 : Renouvellement et passage à la version 2015.

